



VILLE DE
PONT-A-MARCO

Place du Bicentenaire – BP 5 – 59710
Tél. 03.20.84.80.80 – Fax : 03.20.84.84.10
Contact@ville-pontamarco.fr

ARRETE MUNICIPAL 2022/01 T. du 04 Janvier 2022

INSTALLATION D'UNE BASE VIE

Place du Bicentenaire

Nous, Maire de la Commune de Pont-à-Marcq

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Pénal

Vu le Code de la Route

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

Vu la demande en date du 04/01/2022 de la Société DELCROIX TP -106 Rue de Hauterive-59199 BRUILLE SAINT AMAND, (g.scimia@delcroix-tp.fr tel : 0619653211)

Considérant, la nécessité de réaliser des travaux d'assainissement pour le compte de Noréade, Rue du Maréchal LECLERC, rue de la Planque et rue Nationale, d'y installer une base de vie Place du Bicentenaire, face à l'Office Notarial.

Considérant, qu'il convient par mesure de sécurité publique et pour protéger le chantier de procéder à des interdictions de stationnement et de circulation au droit des travaux.

ARRETONS

Article 1 – A compter du lundi 10 Janvier 2022 et jusqu'au lundi 06 Juin 2022 inclus, le stationnement de tous véhicules sera interdit ainsi que la circulation, au droit des travaux effectués pour améliorer les réseaux d'assainissement, afin d'y installer une base vie, **Place du Bicentenaire, face à l'Office Notarial.**

Article 2 - Les droits des usagers demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès Place Du Bicentenaire, la possibilité d'en sortir et d'y accéder.

Article 3 - Les interdictions de stationnement et de circulation de tous véhicules seront matérialisées par la pose de panneaux réglementaires.

Article 4 - La pose et la maintenance de la signalisation routière seront à la charge de la société DELCROIX TP -106 rue de Hauterive-59199 BRUILLE SAINT AMAND, laquelle s'assurera de la remise en état du domaine public.

Article 5 – Le présent arrêté sera affiché de façon lisible et facilement consultable à différents endroits du chantier.

Article 6 - -Monsieur le Directeur Général des Services

- Madame la Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont-à-Marcq

-Monsieur le responsable de la société DELCROIX TP à BRUILLE SAINT AMAND

Sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire
Sylvain C...
Le Maire Délégué
Sylvain C...
59710